



EDITO

Face à l'impossibilité de tout débat contradictoire interdit par la réglementation officielle imposée par le Ministère de l'Agriculture et toutes ses officines dédiées, sanitaires ou syndicales, il a semblé absolument nécessaire de rassembler un maximum d'informations d'origine internationale pour éclairer la problématique de la Dermatose Nodulaire bovine et mettre ces informations à la disposition des éleveurs et des citoyens qui souhaiteraient s'informer. C'est le contenu de ce numéro spécial de la Panse Libérée.

Sans prétendre à une complète exhaustivité, l'objectif poursuivi est d'apporter des informations sourcées, de rassembler une bibliographie consultable et d'éclairer les principales questions que nous posent à la fois l'irruption de cette maladie nouvelle sur notre territoire et la manière dont les autorités prétendent la prendre en charge sinon la résoudre.

Si la maladie nodulaire est nouvelle en France, elle est pour autant présente depuis longtemps dans de nombreuses parties du monde et sa symptomatologie comme son éventuelle gravité sont bien connues et étudiées dans les différents pays concernés, de l'Afrique du Sud au Moyen-Orient, de la Turquie au Japon en passant par la Russie.

Curieusement, partout il est question de la maladie nodulaire, en anglais international : Lumpy Skin Disease - LSD, mais il a fallu qu'elle soit invitée en France pour devenir « contagieuse ». Bizarre autant qu'étrange.

Car il s'agit bien selon tous les experts des différents pays, d'une maladie essentiellement vectorielle, c'est à dire transmise par pique d'insectes hématophages et très peu contagieuse par contact direct. Mais il est vrai que depuis des lustres la grrrrande peur de la contagion est la tarte à la crème utilisée par les pouvoirs pour affoler les populations.

* Gari Getachewl Toulouse 2011 (voir bibliographie)

En plus d'être **très peu contagieuse**, la gravité des symptômes de cette maladie semble très liée aux conditions d'élevage (thèse vétérinaire et fiche technique FAO). La Dermatose est **peu pathogène**. Peu d'animaux manifestent des symptômes (voir plus loin), la plupart guérissent. **La mortalité est évaluée par la plupart des auteurs à 1%, voir 5% exceptionnellement.***

Il apparaît donc clair que le discours officiel dramatisant sur cette maladie « dangereuse » ne sert qu'à masquer sa problématique essentiellement commerciale et économique.

La maladie est classée A dans la nomenclature internationale. Et pour conserver le statut officiellement indemne et le droit d'exporter tout azimut aux puissants lobbies du transport, de la génétique (embryons,...) et du commerce des produits animaux, il est sans importance de sacrifier quelques animaux. **La vaccination généralisée ferait également perdre ce statut indemne.**

Pourtant tuer des troupeaux dont la grande majorité des animaux ne sont aucunement malades est une grave et inacceptable faute morale. Appelons ça « dépeuplement », c'est plus présentable. L'euphémisme est l'outil constant des totalitaires. Et qui plus est, jeter leurs corps à **l'équarrissage avec le mépris profond des gavés pour leur chair nourricière.**

Tout ça est plus simple que d'exiger le déclassement de la maladie. Qu'importe la morale, business is business.

Nous sommes de ceux qui refusent d'adouber un monde où le meurtre légal et la mort sont banalisés au nom des Saints Bénéfices des Marchés. Que ce modeste essai de clarification puisse concourir à la résistance des citoyens et des éleveurs qui respectent tous les êtres vivants et parmi eux la magnifique tribu des vaches.

Dr Paul Polis, vétérinaire homéopathe
Membre fondateur du GIE Zone Verte

Dr Denis Fric, vétérinaire retraité, membre fondateur du
GIE Zone Verte

La dermatose dans le monde

Les premières descriptions de Dermatose ont été faites en Zambie en 1929, puis au Botswana et en Afrique du Sud. De nombreux cas ont ensuite été décrits dans la péninsule arabe entre 1990 et 2010. En 2015, elle a été déclarée dans les Balkans, en Grèce, Arménie et Russie, suivis par la Géorgie, l'Albanie, la Bulgarie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie en 2016. En 2020-2021, des cas ont également été décrits en Asie comme au Bhoutan et au Nepal suivis de Hong-kong, Birmanie, Sri Lanka et Vietnam, puis diffusion vers le Cambodge, Thaïlande et Malaisie (<https://www.mdpi.com/1999-4915/15/8/1622>).

Sur l'île de la Réunion, un épisode de Dermatose a également eu lieu en 1992 mais sans publication. Des animaux avaient été illégalement importés depuis Madagascar en 1991, et la maladie s'est rapidement répandue dans le cheptel Réunionnais. Durant 5 mois, l'identification de la maladie a erré d'erreur de diagnostic en erreur de laboratoire, et a progressé rapidement ; d'autant que c'était la période chaude de 1992, avec une grande activité des insectes. La France tenant à ne pas perdre son statut indemne a tout fait pour cacher au maximum la déclaration de l'existence de la Dermatose sur le département réunionnais. Les mesures prises étaient des interdictions de déplacement d'animaux et la vaccination, mais l'abattage total n'a jamais été réalisé. La France ne voulant pas importer de vaccin spécifique de la Dermatose d'Afrique du Sud (raison ? sans AMM en Europe ? Ou éventuellement pour cacher la présence de ses cas et protéger son statut indemne ?), il avait été proposé de vacciner avec un vaccin contre la clavelée ovine (poxvirus du mouton). Cette vaccination non spécifique et réalisée en période de pleine expansion du virus a été inefficace. Un groupe de quelques vétérinaires et éleveurs sont alors allés en Afrique du Sud pour chercher du vaccin et ont été menacés de perdre leurs mandats sanitaires. Puis, l'état français a finalement accepté la vaccination avec le vaccin Sud Africain. Au bout d'un an, entre immunité naturelle et vaccination spécifique, la situation s'est réglée. **Chose importante et non étonnante, les cas les plus sévères atteignaient significativement plus des animaux croisés avec des Holsteins, et les bêtes les plus productives étaient les plus touchées (de même qu'en Ethiopie, taux de mortalité de 1 à 3%, significativement supérieur chez des races croisées avec des Holsteins ; Mulatu et al, 2018).**

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/dermatose-nodulaire-contagieuse-dnc-epidemie-bovin-france-ile-de-la-reunion-vaccin>

Dans les Balkans, en 2015, des foyers ont été décrits en Albanie (133), en Grèce (5) et au Monténégro (3). Puis elle s'est propagée vers la Turquie début 2016 vers la Georgie.

Je cite « Certains pays n'ont pas signalé de foyers de DNCB pour l'instant, mais ont commencé à se préparer à l'arrivée du virus en organisant des campagnes de sensibilisation ou en commandant en prévisionnel des doses de vaccin. Selon l'Efsa, la vaccination des bovins est l'option la plus efficace pour lutter contre la propagation de la DNCB, et si la vaccination est méticuleusement appliquée, l'abattage partiel des animaux atteints se révélerait aussi efficace pour éradiquer la maladie que l'abattage de troupeaux entiers, qui est actuellement exigé en vertu de la législation européenne (EFSA 2016). »

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-en-europe-point-de-situation-2016-07-au-29-novembre-2016>

En Georgie, un abattage sélectif des 3 bovins malades a été fait.

Un animal positif a été abattu en Russie, mais le troupeau est resté vivant bien que soumis à des restrictions de mouvement ([https://www.izs.it/IZS/New outbreak of Lumpy Skin Disease LSD in Russia](https://www.izs.it/IZS/New%20outbreak%20of%20Lumpy%20Skin%20Disease%20LSD%20in%20Russia)).

Sur 6 pays ayant déclaré des cas de Dermatose en Asie, seuls le Vietnam et la Thaïlande ont réalisés des abattages (nombre de BV abattu = 1117 au total dont 1097 pour le seul Vietnam) (<https://doi.org/10.1155/2023/3972359>)



Vache ruminante

En 2024, des premiers cas ont été décrits au Japon. 22 élevages ont été touchés dont 17 laitiers, 3 allaitants, et 2 mixtes. Cet épisode a été contenu en 2 mois avec des mesures proactives.

Citation «Pour prévenir la récurrence de la maladie, les autorités sanitaires se sont concentrées sur la diffusion de l'information pour les éleveurs et la mise en place de mesures proactives ; incluant la détection précoce et la notification ; la restriction de mouvements d'animaux et un programme de vaccination». La vaccination et l'abattage sélectif des animaux étaient sur base volontaire. **Les exploitations n'ayant pas adopté la vaccination ou l'abattage ont connu des cas persistants pendant près d'un mois ; et ceux qui ont utilisé les deux interventions n'ont pratiquement enregistré aucun nouveau cas et ont rapidement mis fin à la transmission.** Il est à noter que les cas sont apparus juste avant la baisse saisonnière de l'activité des vecteurs. Les souches virales étaient proches de celles présentes en Asie à proximité. Comme il n'y avait pas eu d'importation de bétail, les auteurs pensent que la contamination s'est faite par des moustiques transportés par les vents (distance possible > 200 km en 24h). <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12604952/pdf/jvms-87-11-1295.pdf>

Dans toutes les descriptions de la Dermatose dans le monde, il est apparu que les cas étaient (relativement) **nombreux pendant un an environ, puis l'épisode se réglait de façon naturelle.** L'Europe se place donc sur un piédestal en se considérant comme exclue des dynamiques naturelles virales et donc « indemne ».

Enfin, la Dermatose ne cause pas de maladie chronique, il n'y a pas de latence virale ni de recrudescence de cas cliniques (Laboratoire de référence pour les Capripox virus <https://www.eurl-capripox.be/lumpy-skin-disease>). Autrement dit **lorsque les animaux s'infectent pour une première fois, ils s'immunisent de façon naturelle et il n'y a généralement pas de retour d'épidémie mais plutôt un état endémique qui s'installe avec quelques animaux qui peuvent montrer des signes cliniques.**

Dermatose nodulaire bovine

Transmission vectorielle:
mouches d'étable
taons...

maladie soumise à
une réglementation
très lourde

non zoonotique

La plupart des
animaux guérissent,
Immunité à vie

délai d'incubation connu
de 4 à 35 jours

Des formes
classiques,
fréquemment
benignes, et
rarement de la
mortalité

Impact lourd sur les
échanges
commerciaux:
dépréciation des
cuirs, baisse
momentanée de la
production



Figure 1. Manifestations cliniques de la DNCB lors de l'épizootie de 2015-2016 en Grèce (Tasioudi et al. 2015)

Comment se manifestent les maladies ?

Tout être vivant est susceptible de rencontrer des agents divers aux potentiels pathologiques variés : bactéries, protozoaires, champignons, virus, poisons, toxiques,...

L'intensité des symptômes de maladie exprimés par l'animal contraint à cette rencontre n'est pas seulement liée aux capacités pathologiques propres de l'agent en cause, elle dépend **essentiellement** de l'état de santé préalable et des conditions de vie et de résistance de l'animal en question.

C'est donc, au sens le plus large, global, holistique que les conditions météorologiques, les conditions de vie, d'habitat, d'alimentation, d'adaptation au territoire, de sélection à la rusticité, de stress, vont orienter l'expression plus ou moins grave d'une maladie.

Dit autrement : en fonction des circonstances, le MÊME agent pathologique pourra entraîner des effets très variables :

soit rien d'apparent, car l'animal dispose d'une résistance et d'une immunité qui lui permettent de régler le problème avant toute expression pathologique,

soit l'expression des plus légers aux plus graves symptômes de la maladie.

Lesquels symptômes peuvent guérir spontanément, guérir avec l'aide d'un soin ou, au pire, entraîner la mort du malade.

Ce n'est pas l'agent pathogène qui détient **seul** le potentiel pathogène : toutes les expériences de terrain montrent l'importance primordiale des conditions générales, comme nous l'avons vu sur la FCO, sur la MHE ou toutes les autres maladies.

C'est pourquoi tous les discours affirmant des taux de gravité importants en dehors de tout contexte réel, concret ne sont que des manipulations destinées à tromper, à faire peur.

Concernant la Dermatose, les informations bibliographiques internationales signalent le plus souvent un taux de 1% de mortalité avec des pointes à 5%. Bien loin des discours officiels.

Voir bibliographie page 11



Champignons prédateurs de diptères

Les insectes vecteurs

Les principaux vecteurs du virus de la Dermatose en France sont les différents Tabanidés (taons) et les Stomoxes (mouches piqueuses). Les tiques et d'autres insectes pourraient éventuellement jouer un rôle (en cours d'étude). Lors d'un repas sanguin, le virus « se colle » aux pièces buccales et survit peu de temps sur les insectes, quelques heures (24h grand maximum) à la différence de la FCO où le virus se multiplie dans les moucheron vecteurs.

Les mouches piqueuses sont plutôt sédentaires et se dispersent peu (150m à 1.6km). Leurs gîtes larvaires se trouvent dans les litières des fermes, les débris végétaux ou les aliments en décomposition (foins, ensilage,...).

Les taons femelles prennent un seul repas de sang tous les 3 à 5 jours et peuvent parcourir 6 km pour trouver un hôte. Ils vivent dans des espaces sauvages avec peu d'activités humaines (bordure des cours d'eau, litière forestière,...). La douleur d'une piqûre de taon déclenche des réactions de la vache qui chasse l'insecte, et ce dernier peut aller sur un autre animal finir son repas sanguin.

Ces insectes hématophages ont développé et développent rapidement des résistances aux insecticides. Un communiqué de l'Académie Vétérinaire de France nous précise que l'usage des insecticides « a un impact très négatif sur la santé animale, humaine et environnementale ».

Alors que faire ?

Dans l'article de Philippe Jacquet (professeur de parasitologie à l'école vétérinaire de Toulouse) et Marc Desquesnes (Vétérinaire parasitologiste (DMV, PhD, HDR), chercheur au CIRAD, des mesures sont proposées, dont :

- La dégradation des bouses par les coléoptères (notamment les bousiers, eux-mêmes tués par les insecticides et l'ivermectine).

- Des méthodes biologiques ou naturelles telles que des champignons entomopathogènes (voir photo), huiles essentielles, prédateurs naturels.

- Des méthodes mécaniques (pièges, cible attractive).

Bibliographie :

Desquesnes Marc, Jacquet Philippe. Les mouches piqueuses, biologie, écologie, nuisances et prolifération. Revue NPV élevages et santé, n°59, volume 16. 2025. 6-20.

Dermatose nodulaire contagieuse, une situation épidémiologique sous surveillance rapprochée. Communiqué de l'Académie vétérinaire de France. 11/07/2025.

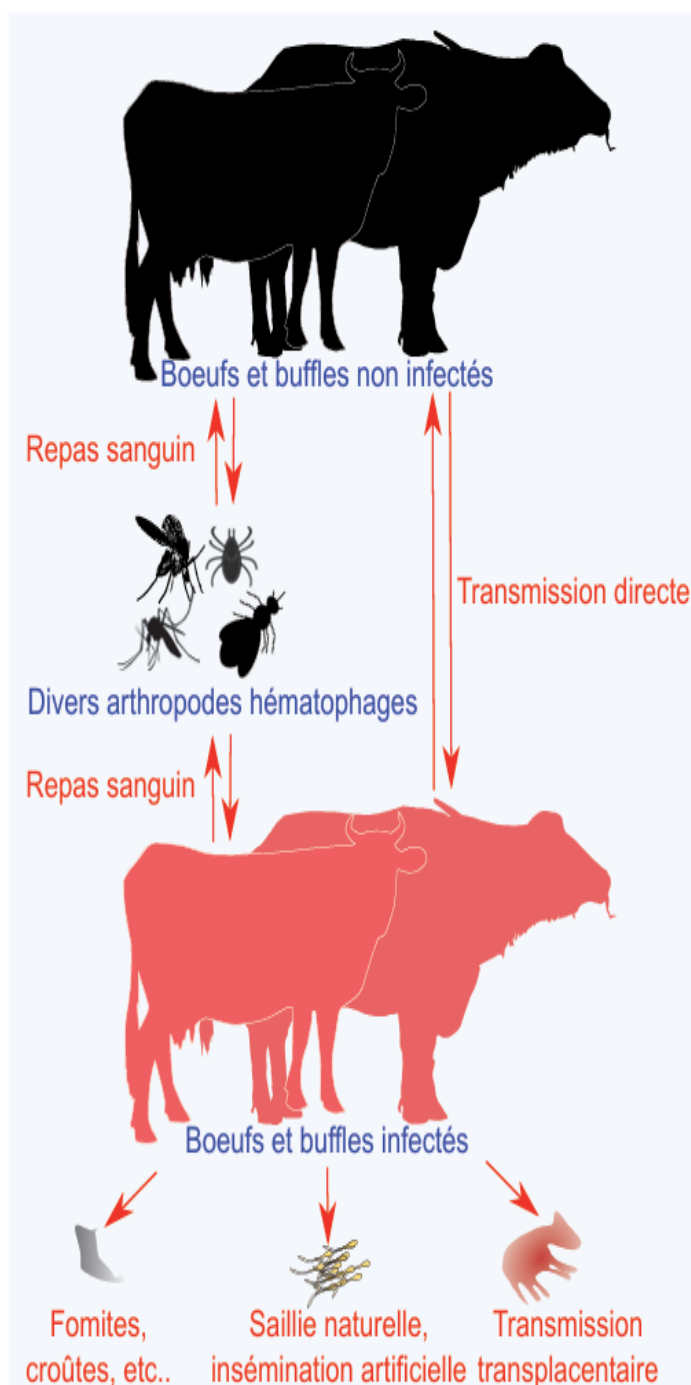


Figure 1 : Cycle épidémiologique général de la dermatose nodulaire contagieuse /// General epidemiological cycle of lumpy skin disease
(© Mohamed Gharbi)

La dermatose en France : Qu'est-ce que l'épidémiologie aurait pu nous apporter ? Qu'en est-il sur le terrain ?

L'épidémiologie est une science qui étudie l'évolution dynamique de maladies dans une population animale ou humaine. Cette science s'attache à décrire la « distribution » de la maladie dans l'espace et dans le temps, avec des termes techniques : prévalence, morbidité, mortalité, guérison... et étudie les facteurs pouvant influencer l'apparition, l'évolution naturelle et la disparition d'une maladie dans une population donnée.

Depuis juin 2025, on ne peut que regretter l'absence d'étude épidémiologique sérieuse publiée concernant la Dermatose en France et en Europe. Par « sérieux », on entend l'étude des facteurs alimentaires, environnementaux, génétiques, ainsi que des informations sur le nombre réel d'animaux touchés par foyer, la gravité des symptômes, les hypothèses de l'origine de la contamination... Par contre, un certain nombre d'informations non confirmées et non étudiées sont véhiculées comme validées par le ministère de l'agriculture.

En France si un seul animal est détecté positif après suspicion et analyse par le laboratoire de référence, ce cas est soumis à déclaration obligatoire, et il en découle l'application d'une réglementation qui impose l'euthanasie immédiate et systématique des animaux du lot où était présent cet animal.

En agissant ainsi personne ne peut savoir en France comment les bovins et troupeaux réagissent à la maladie. Comment et en combien de temps ils développent une immunité naturelle et/ou vaccinale. Ainsi nous ne connaissons ni la prévalence¹ de la maladie dans les troupeaux « foyers », ni le taux de morbidité² ni le taux de mortalité³.

Les pourcentages de morbidité et mortalité cités régulièrement sont des fourchettes très larges, issues d'études épidémiologiques à travers le monde dans des conditions extrêmement variées, et ne reflètent en rien la situation particulière de chaque troupeau, ni même de chaque région.

Ceci est d'autant plus regrettable que nous disposons d'outils d'analyses très diversifiés et non utilisés, comme la mise en culture de virus, l'IPMA (détection plus sensible et plus spécifique de tous les anticorps produits par l'animal) qui permettraient de ne pas tomber dans le simplisme d'une doctrine d'éradication d'une population animale pour la seule raison qu'elle aurait peut-être rencontré un virus non désiré...

Alors qu'en est-il réellement ?

Évidemment les témoignages divergent... selon les récits, les perceptions de chacun... et selon les troupeaux. Comme pour la FCO ou la MHE, la Dermatose peut circuler, et provoquer des symptômes sur des animaux, plus ou moins bénins, plus ou moins graves... Cela nécessite-il d'euthanasier préventivement les animaux ? Pour les empêcher de tomber malades ? Et les empêcher de transmettre aux troupeaux voisins ? Les empêcher de s'immuniser ? En Haute-Savoie, plusieurs fermes qui ont tenté de résister à l'obligation d'euthanasie n'ont jamais constaté de baisse de production laitière pendant les quelques semaines de répit qu'ils ont pu accorder à leurs animaux alors même que le troupeau était déclaré « infecté »... Il n'a pas été observé de contagion par contact direct entre animaux.

Au cours de l'été 2025 le moindre animal présentant des nodules a été traqué sans relâche, dans un rayon de 5 km autour des foyers confirmés. Les élevages ayant connu au moins un foyer ont fait l'objet d'une surveillance extrêmement rapprochée, avec visites régulières durant tout l'été. Les troupeaux sont restés en Alpage sans dispersion d'animaux et la maladie n'a pas diffusé avant mi-septembre.

A partir de septembre jusqu'à novembre, à la descente d'alpage ou des estives, la maladie a commencé à se répandre dans différents départements : Ain, Jura, Doubs, Loire, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Aude, Hautes-Pyrénées... Le délai d'incubation pouvant atteindre 35 jours, les transports d'animaux ayant repris, le virus a pu voyager dans d'autres régions comme en Catalogne.

Dans la majorité des troupeaux ayant dû subir l'euthanasie de tous les animaux, il n'y avait le plus souvent qu'une ou deux vaches réellement malades (fièvre, abattement momentané). Le délai de quelques jours nécessaire à l'obtention des résultats permettait bien souvent d'observer les premiers signes de guérison : fièvre tombée, animal plus vif, plus alerte ! Les témoignages en sont nombreux. L'apparition de nodules 48h après le début de la fièvre est un symptôme impressionnant, cependant c'est un symptôme d'élimination, qui va généralement évoluer vers la cicatrisation et la guérison en 3 semaines. (cf *fiches techniques FAO*)

Dans la majorité des troupeaux, les animaux euthanasiés étaient cliniquement sains ! Cela signifie qu'ils n'étaient pas malades. Il a été prétendu qu'ils seraient des réservoirs de virus, mais en réalité ils sont en train de développer une immunité efficace contre la Dermatose (s'ils avaient été contaminés).

Les rares animaux présentant des nodules sont en train de guérir, surtout lorsqu'on parle de « lésions anciennes ». Si on considère la forte proportion d'animaux asymptomatiques (60 à 98% des animaux sont asymptomatiques ou subcliniques selon les études publiées) et d'animaux présentant des nodules en voie de guérison, cela signifie que les troupeaux sacrifiés étaient en phase d'immunisation ! **Et cette immunité protège les animaux à vie !**

Du point de vue du virus, ces politiques détruisent la capacité des troupeaux à développer une immunité efficace pour les années à venir, et fragilisent évidemment le cheptel français sur le long terme.

Nous sommes en période hivernale, et en période de moindre activité des vecteurs (mouches et taons). Cette période de pause pour les vecteurs serait une période favorable pour permettre aux animaux de développer leur immunité naturelle (et/ou vaccinale ?) sans craindre l'apparition de nodules non gênant pour la santé et le bien-être des animaux.

Les guérisons spontanées sont nombreuses. Il est tout à fait possible de soutenir les animaux aux différentes phases de la maladie afin d'accélérer la guérison ! **Les possibilités d'accompagnement en homéopathie et phytothérapie sont pratiquées régulièrement dans de nombreux pays.**

NB Définitions :

1- Prévalence = nombre total de cas de maladies enregistrées dans une population donnée

2- taux de morbidité = mesure

de la fréquence d'une maladie dans une population donnée sur une période spécifique.

3- taux de mortalité = nombre de décès observés dans une population sur une période donnée, rapporté à la population totale moyenne sur la même période.



JP Lumaret 2

Il est apparu à de nombreux éleveurs et à leurs organisations que le recours à la vaccination devrait être une alternative à l'abattage des troupeaux. Cette proposition semble mobiliser les éleveurs et constituer une monnaie d'échange avec le gouvernement.

Il convient néanmoins de prendre en compte trois critiques à cette solution.

La première est que la Dermatose est une maladie habituellement peu pathogène dans la grande majorité des cas. Les animaux s'immunisent naturellement sans symptômes apparents ou guérissent spontanément ou avec des soins. La protection ainsi acquise leur assure jusqu'à la fin de leur vie de ne pas souffrir de la maladie. De plus, leur immunité limite rapidement la circulation du virus.

La deuxième est que les vaccins utilisés sont à base de virus VIVANT atténué. Ainsi on injecte aux animaux un virus vaccinal supposé provoquer des symptômes de moindre intensité que le virus initial. Les animaux vont réagir en développant une immunité vis-à-vis de ce virus vaccinal. Cependant, une partie des animaux vont exprimer des symptômes de la maladie atténuée qu'on leur aura injectée.

Cela a été observé en Savoie et Haute-Savoie : fièvre transitoire, baisse de production momentanée sur 1 semaine à 10 jours, et l'apparition de petits nodules qui se sont résorbés d'eux-mêmes en quelques semaines.

Ces symptômes ressemblent fort aux symptômes de la maladie naturelle : épisode de fièvre, associé à un gonflement ganglionnaire, voire œdème des membres, puis évolution de petits nodules qui grossissent en 48h, puis vont évoluer sur plusieurs semaines, former des croûtes puis sécher et tomber, laissant des ulcères cutanés qui vont cicatriser en environ 3 semaines.

Attention : La vaccination ne devrait jamais être effectuée en période d'épizootie, puisqu'elle mobilise et dévie le système immunitaire des animaux en train de s'immuniser, pouvant favoriser l'expression de la maladie chez quelques animaux vaccinés.

La troisième est la possibilité qu'un animal fraîchement vacciné rencontre le virus sauvage, et développe les 2 maladies simultanément. On a constaté notamment en Asie et en Russie que virus sauvage et vaccinal pouvaient se recombinaient entre eux dans ces conditions particulières, et provoquer l'apparition de virus recombinant, dont les caractéristiques de pouvoir pathogène et de contagiosité pouvaient différer légèrement, voire être supérieures.

NB : D'un point de vue réglementaire, le statut « vaccinal » ne protège pas des décisions d'euthanasies.

Les tests PCR savent différencier le génome du virus sauvage du virus vaccinal, mais ils ne savent pas dire si le virus est présent de façon résiduelle (en cours d'élimination par l'animal) ou en cours de multiplication.

Il importe donc de laisser l'entière liberté de choix aux éleveurs. Que celui qui ne veut pas vacciner soit respecté. Pour les éleveurs qui tolèrent ce petit tribut payé à la nature, accepter la maladie est le plus simple et le plus sûr moyen de s'en protéger.

L'argument qui consiste à reprocher aux non-vaccinés la mise en danger d'autrui est absolument sans valeur. Puisque celui qui est vacciné ne craint plus la maladie, il ne craint donc pas les autres !



Le discours est bien rôdé : du ministère de l'agriculture aux médias en passant par le syndicat agricole majoritaire ou les organisations officielles vétérinaires, ce serait la « s-c-i-e-n-c-e » qui commande à la politique choisie en matière sanitaire. Le « consensus scientifique » est impératif, absolu, incontournable et avant tout certain. Pas de discussion autorisée¹.

La dramatisation de cette maladie sous de faux arguments affublés de l'habit trompeur du « consensus scientifique » ne reflète pas la somme des connaissances publiées. Elle sert à dissimuler les choix politiques mis en action ne répondant qu'aux exigences commerciales et aux intérêts économiques.

Exemples de « fake-news » : « la dermatose est aussi contagieuse et dangereuse que la fièvre aphteuse » ou encore « l'euthanasie est la SEULE solution pour affronter cette maladie ».

Bref la Science est utilisée par le pouvoir comme argument d'autorité, au nom de la prétendue « vérité scientifique » une et indivisible.

Il est plus que nécessaire de rappeler que la « Science » n'est pas une religion constituée de certitudes, c'est un effort permanent de recherches et de réflexions critiques qui construit des hypothèses raisonnables, toujours provisoires car, par nature, destinées, en permanence, à être remises en questions. Où il n'y a pas de doutes, il n'y a pas de science.

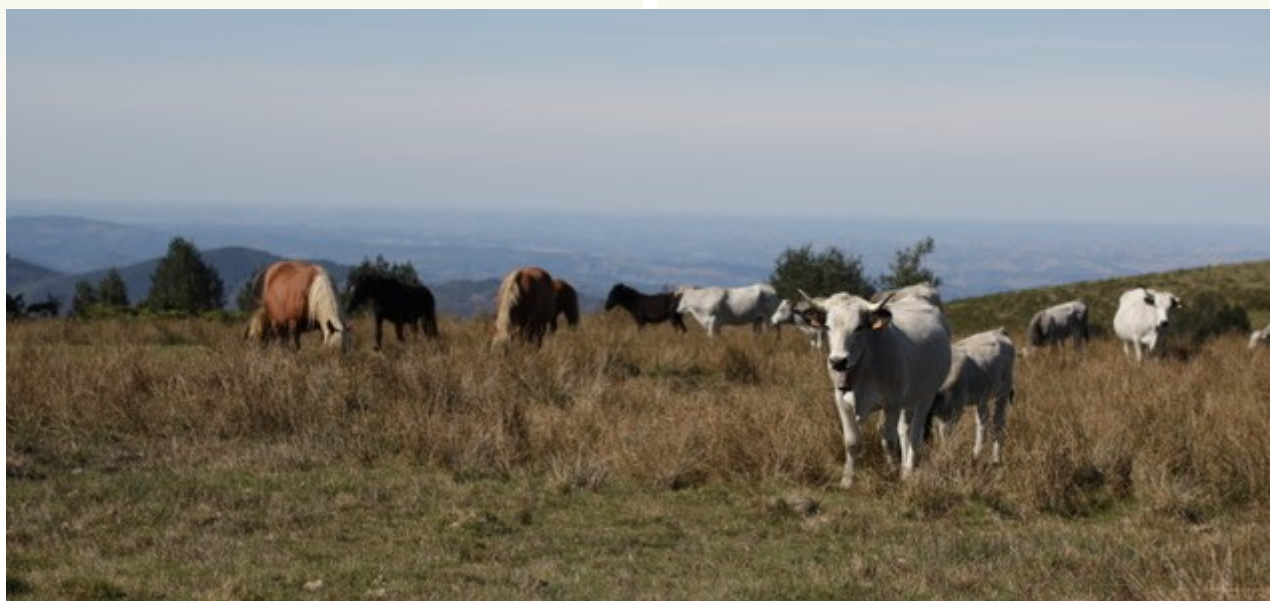
La vraie Science n'a rien avoir avec la religion scientiste bardée de titres académiques qui prétend imposer à la population une vérité unique et définitive. La Science et surtout les professionnels « scientifiques » ne peuvent prétendre commander à la société. D'autant que le monde scientifique n'est pas, le moins du monde, protégé de la corruption.

En matière de Dermatose, les recherches scientifiques réalisées dans de nombreux pays ont produit un savoir important sur la nature, l'expression, la dangerosité, la propagation de cette maladie virale. Ces éléments, publiés et accessibles au public, constituent le niveau actuel de nos connaissances. Ces connaissances peuvent et doivent être critiquées, débattues, approfondies mais elles ne constituent pas une vérité complète et définitive. Et rappelons-le, ce travail scientifique et ses résultats provisoires appartiennent à TOUS les citoyens et en particuliers aux éleveurs qui sont les premiers concernés par la santé des animaux dont ils prennent soin.

Le travail scientifique apporte des informations, des éclairages, des hypothèses raisonnables mais, aucune « science » ne peut décider du massacre d'animaux et le juger préférable aux soins des malades.

En démocratie, les décisions engageant la société se doivent d'être toujours politiques et morales.

1-Communiqué de l'Ordre des vétérinaires du 26 août 2025



Conclusion provisoire...

Dans ce triste et dramatique épisode, nous voyons bien que deux visions s'opposent. L'une très empreinte de peur compréhensible et implacable dans son exécution, l'autre plus confiante et mue par un grand respect du fonctionnement de la nature.....

Car la mondialisation demande et nécessite un mouvement toujours plus important des produits animaux, végétaux, matériels, ainsi que des humains. Comment dès lors s'imaginer que des micro-organismes n'évolueraient pas en conquérant de nouveaux habitats ?

Le concept même de statut indemne d'un territoire, quel qu'en soit le prix à payer, devient caduque. Cette volonté et croyance de la possibilité de maintenir une zone indemne ainsi que d'éradiquer une maladie d'un territoire n'est que le reflet de l'illusion de pouvoir absolu de l'humain sur le règne vivant.

Pourtant, c'est seulement dans le respect de la biodiversité (de la plus petite à la plus grande échelle), et dans le respect des dynamiques naturelles que l'humain, les animaux et leur fragile équilibre trouveront un futur serein.

Nous poursuivrons en début d'année prochaine, dans un prochain numéro, la réflexion sur les problématiques qu'induit la Dermatose comme les autres maladies voyageuses dites émergentes.



Bibliographie :

Fiches techniques FAO

Plateforme ESA | PLATEFORME ESA , www.plateforme-esa.fr

Role of Homeopathy in Lumpy Skin Disease: Outcome of 37 Cases of Cows treated holistically with Homeopathy | International Journal of High Dilution Research - ISSN 1982-6206

Effectiveness of Homoeopathy in Lumpy Skin Disease – A Review of Experimental Evidence, HOMŒOPATHY FOR ALL, JANUARY 2023

Andy Haegeman a, Ilse De Leeuw a, Laurent Mostin b, Willem Van Campe b, Laetitia Aerts c, Maria Vastag a, Kris De Clercq a **An Immunoperoxidase Monolayer Assay (IPMA) for the detection of lumpy skin disease antibodies,** , Journal of Virological Methods, Volume 277, March 2020, 113800, ScienceDirect

Hélène Banoun, PhD, Pharmacienne Biologiste Jean-François Lesgards, Ph.D, Chimie-Biochimie Olivier Frot, PhD Droit public, **L'Abattage « Inutile » d'Animaux par la France ?** , Août 2025

Mohamed Gharbi, **Lutte contre les vecteurs de la dermatose nodulaire contagieuse en Tunisie selon une approche « Une seule santé »** 1 , Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, 2025, 78 : 37617

Fiche technique WOA, www.woah.org

Banoun Hélène, **L'essentiel sur les vaccins contre la DNC (dermatose nodulaire contagieuse des bovins),** 21 décembre 2023, AIMSIB

Mahfuza Akther , Syeda Hasina Akter, Subir Sarker , Joshua W. Aleri Sam Abraham and Jasim M. Uddin- **Global Burden of Lumpy Skin Disease, Outbreaks, and Future Challenge** - Août 2023.

Desquesnes Marc, Jacquet Philippe. **Les mouches piqueuses, biologie, écologie, nuisances et prolifération.** Revue NPV élevages et santé, n°59, volume 16. 2025. 6-20.

Dermatose nodulaire contagieuse, une situation épidémiologique sous surveillance rapprochée. Communiqué de l'Académie vétérinaire de France. 11/07/2025.

Gourreau Jean-Marie, Caubour P., Guendouz, Gerbier D., Rautureau S. **Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties** - édition 2025

Porcher Jocelyne . **Dermatose nodulaire contagieuse. Qu'est-ce qu'une vache pour les gestionnaires ? Rien.** Le monde. 18 décembre 2025

Watanabe M., Ikezawa M., Kitamura T., Shirafuji H., Yoshida N., Tatsuya NISHI, Kawaguchi R., Kokuho T, Masujin K., Fukai K., Morioka K. First outbreak of lumpy skin disease in Japan, 2024. J Vet Med Sci 87(11) ; 1295-1299, 2025

Getachewl Gari Jimolu, **Epidemiological Study of Lumpy Skin Disease and Its Economic Impact in Ethiopia,** 2011, thèse de Doctorat de l'université de Toulouse, SEVAB

Bibliographie (suite) :

Ma, J.; Yuan, Y.; Shao, J.; Sun, M.; He, W.; Chen, J.; Liu, Q. Genomic characterization of lumpy skin disease virus in southern China. *Transbound. Emerg. Dis.* **2021**, *69*, 2788–2799.

Byadovskaya, O.; Prutnikov, P.; Shalina, K.; Babiuk, S.; Perevozchikova, N.; Korennoy, F.; Chvala, I.; Kononov, A.; Sprygin, A. The changing epidemiology of lumpy skin disease in Russia since the first introduction from 2015 to 2020. *Transbound. Emerg. Dis.* **2022**, *69*, e2551–e2562.

Kononov, A.; Byadovskaya, O.; Kononova, S.; Yashin, R.; Zinyakov, N.; Mischenko, V.; Perevozchikova, N.; Sprygin, A. Detection of vaccine-like strains of lumpy skin disease virus in outbreaks in Russia in 2017. *Arch. Virol.* **2019**, *164*, 1575–1585.

Aleksandr, K.; Pavel, P.; Olga, B.; Svetlana, K.; Vladimir, R.; Yana, P.; Alexander, S. Emergence of a new lumpy skin disease virus variant in Kurgan Oblast, Russia, in 2018. *Arch. Virol.* **2020**, *165*, 1343–1356.

Sprygin, A.; Van Schalkwyk, A.; Shumilova, I.; Nesterov, A.; Kononova, S.; Prutnikov, P.; Byadovskaya, O.; Kononov, A. Full-length genome characterization of a novel recombinant vaccine-like lumpy skin disease virus strain detected during the climatic winter in Russia, 2019. *Arch. Virol.* **2020**, *165*, 2675–2677.

Shumilova, I.; Krotova, A.; Nesterov, A.; Byadovskaya, O.; van Schalkwyk, A.; Sprygin, A. Overwintering of recombinant lumpy skin disease virus in northern latitudes, Russia. *Transbound. Emerg. Dis.* **2022**, *69*, e3239–e3243.

Sprygin, A.; Pestova, Y.; Byadovskaya, O.; Prutnikov, P.; Zinyakov, N.; Kononova, S.; Ruchnova, O.; Lozovoy, D.; Chvala, I.; Kononov, A. Evidence of recombination of vaccine strains of lumpy skin disease virus with field strains, causing disease. *PLoS ONE* **2020**, *15*, e0232584.

Vandenbussche, F.; Mathijs, E.; Philips, W.; Saduakassova, M.; De Leeuw, I.; Sultanov, A.; Haegeman, A.; De Clercq, K. Recombinant LSDV Strains in Asia: Vaccine Spillover or Natural Emergence? *Viruses* **2022**, *14*, 1429.

Sprygin, A.; Pestova, Y.; Prutnikov, P.; Kononov, A. Detection of vaccine-like lumpy skin disease virus in cattle and *Musca domestica* L. flies in an outbreak of lumpy skin disease in Russia in 2017. *Transbound. Emerg. Dis.* **2018**, *65*, 1137–1144.

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/dermatose-nodulaire-contagieuse-dnc-epidemie-bovin-france-ile-de-la-reunion-vaccin>

https://www.izs.it/IZS/New_outbreak_of_Lumpy_Skin_Disease_LSD_in_Russia

Bianchini J, Simons X, Humblet MF, Saegerman C. Lumpy Skin Disease: A Systematic Review of Mode of Transmission, Risk of Emergence and Risk Entry Pathway. *Viruses*. 2023 Jul 25;15(8):1622. doi: 10.3390/v15081622. PMID: 37631965; PMCID: PMC10458895.

Wilhem L, P.Ward Michael. The Spread of Lumpy Skin Disease Virus across Southeast Asia: Insights from Surveillance Transboundary and emerging disease . Volume 2023. Issue 1.

<https://www.eurl-capripox.be/lumpy-skin-disease>

<https://www.agrobiosciences.org/animal-116/article/dermatose-nodulaire-des-bovins-sacrifies-en-vain>